

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 286103U21D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 207**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 février 2010,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'approcher les principes de base de la démarche qualité ;
- ◆ d'acquérir les principes fondamentaux du bien être au travail et de la protection de l'environnement.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Introduction à la démarche qualité	CT	B	10
Bien être au travail	CT	B	20
Protection de l'environnement	CT	B	10
<b>3. 2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Introduction à la démarche qualité

- ◆ d'énumérer et de décrire les grands principes de la démarche qualité ;
- ◆ en utilisant la terminologie adaptée, de définir les concepts généraux du contrôle de la qualité ;
- ◆ d'expliciter les principes directeurs des normes (certification / accréditation) et standards appliqués dans le secteur d'activité ;

#### 4.2. Bien être au travail

- ◆ de décrire la structure de la législation relative au bien-être au travail (lois, règlements, codes et normes) ;
- ◆ sur base de situations professionnelles données, d'identifier les principales causes d'accidents et de maladies professionnelles ;
- ◆ de définir les principales mesures de sécurité passives et actives relatives à un poste de travail ;
- ◆ de justifier l'utilisation de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ;
- ◆ d'identifier et de classer les produits dangereux les plus courants et de citer les principales mesures de sécurité appropriées à leur manipulation et stockage ;
- ◆ d'énoncer les mesures de sécurité à prendre pour la prévention de l'incendie ;
- ◆ d'identifier les principaux risques liés à une situation professionnelle (explosion, risques électriques, chutes, ...) ;

#### 4.3. Protection de l'environnement

- ◆ de déterminer les principaux impacts environnementaux de l'activité professionnelle sur l'air, l'eau, le sol ;
- ◆ d'expliciter les principes directeurs de la gestion environnementale ;
- ◆ sur base de situations professionnelles, d'établir et de hiérarchiser selon leur dangerosité les risques potentiels qui y sont liés (pollutions, déchets, bruits, vibrations, ...)

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*à partir d'une situation concrète relative à une activité professionnelle et dans le respect de la législation :*

- ◆ d'identifier et hiérarchiser les principaux risques relatifs :
  - au bien être au travail,
  - à la protection de l'environnement,
  - au respect des normes qualité.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ sa capacité à proposer une solution au(x) problème(s) rencontré(s),
- ◆ le niveau de cohérence et de pertinence de l'argumentation,
- ◆ le niveau de rigueur dans le respect de la législation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.